

Choix des matières en L3 à Nancy

Par **Daisy**, le **24/07/2006** à **19:10**

Bonjour !!!!

A - Je viens d'obtenir ma L2 à Nancy et j'aimerais savoir ce que vous me conseillerez comme matières à choisir pour la L3.

1. J'aimerais intégrer un master droit de l'entreprise pour pouvoir plus tard travailler en tant que juriste dans le service juridique d'une entreprise. J'avais pensé en enseignements fondamentaux à : droit social + libertés fondamentales + droit des sociétés. Et en enseignements complémentaires : droit civil + droit administratif des biens et fonction public + méthode des sciences sociales.

2. Même questions pour le 2ème semestre !!!!

Peut être que d'autres matières sont plus appropriées !!! Dites le moi. La matière "droit international public " a l'air d'être pas mal . Qu'en pensez vous ?

B- Que pensez vous de l'option de langue facultative en L3 ? Que travaille t'on ?
Quel apport au niveau des notes ?

C- Comment avez vous trouvé la L3 ?

Merci !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Par **mathou**, le **24/07/2006** à **23:29**

En plan détaillé ? [wink](#) [lol](#)

Alors...

A- 1 et 2 - Je veux devenir notaire, voici ce que j'avais choisi comme matières :

- 1er semestre :

-> fondamentales : civil, sociétés, social

-> complémentaires : histoire de la famille, droit administratif des biens, procédure pénale

- 2ème semestre :

-> fondamentales : civil2, sociétés2, social2, dans la continuité

-> complémentaires : histoire de l'Etat libéral, fiscal, procédure civile

Nous avons eu la chance de participer à une journée avec la juriste d'une entreprise ([http://www.juristudiant.com/forum/viewt ... 0060#20060](http://www.juristudiant.com/forum/viewt...0060#20060)) : elle a insisté sur le droit social (

problèmes avec les salariés à régler), le droit administratif et droit administratif des biens (entreprise de travaux publics), le civil (contrats de l'entreprise à rédiger, lire, corriger, responsabilité) et la procédure.

Libertés fondamentales, je ne sais pas si c'est véritablement nécessaire en matière fondamentale, je laisse les plus expérimentés en parler.

Concernant le DIP, Akhela en a dit quelques mots ([http://www.juristudiant.com/forum/viewt ... 3596#23596](http://www.juristudiant.com/forum/viewt...3596#23596))

:lol:

B- Pas pris l'option langues cette année, ça apporte des points mais j'en sais pas plus Image not found or type u

C- La L3, c'est une année sympa : le programme est encore plus " juridique " que les années précédentes, tu peux appliquer tout de suite ce qu'on y apprend, et certaines matières sont franchement jouissives ! (régime des obligations, droit des sûretés, histoire de la famille, histoire de l'Etat libéral, droit du travail, droit ~~des~~ sociétés, un peu fiscal) Je pense que c'est

l'année qui me plaît le plus jusqu'à présent Image not found or type unknown

Par **bob**, le **25/07/2006** à **12:10**

Je me pose le même problème que Daisy sachant qu'à terme je veux passer le concours de l'ENM.

Au premier semestre en fonda je pensais prendre : Civil, social et je sais pas quoi... Soit Société, soit procédure pénale, soit stratif.

En complémentaires : Liberté fonda et les deux matières que j'aurais pas prises en fonda.

Au second semestre, en fonda : Civil, social, et même problème... soit droit des sociétés soit stratif.

En complémentaire : droit instit de l'UE, droit judiciaire privé, et la troisième matière en fonction de mon choix en fonda.

Voilà, est ce que vous pouvez m'aider dans mon choix?

Merci

Par **mathou**, le **25/07/2006** à **13:01**

Pour l'ENM, les profs ont beaucoup insisté sur la procédure, pénale et civile.

Le droit judiciaire privé se fait en tout sur deux semestres : L3 deuxième semestre (DJP) et

M1 premier semestre (procédure civile et voies d'exécution). Le DJP est prérequis pour le M1 il me semble.

En revanche concernant les autres matières je ne sais pas, je me renseignerai. Je dirais bien

procédure pénale en fondamentale mais je m'avance pas Image not found or type unknown

Par **bob**, le **25/07/2006** à **14:24**

Merci. J'avais d'abord pensé prendre procédure pénale en fonda mais j'ai entendu dire que c'était pas dur et que il fallait peut etre pas le prendre en fonda d'ou mon doute...

Par **mathou**, le **25/07/2006** à **14:38**

En complémentaire c'est du par coeur sur deux questions de cours, mais d'après les copains qui avaient pris procédure pénale en fonda, c'était un autre niveau, plutôt grosses recherches chaque semaine, devoirs ramassés très régulièrement, exposés fréquents, et deux ou trois colles qui portaient sur tout le cours vu jusqu'à la colle, même si les TD n'avaient pas encore

abordé les sujets (les annonces en amphi étaient assez drôles vu leur tête Image not found or type unknown Oui, je

suis méchante Image not found or type unknown)

Faudrait que des aspirants ENM plus avancés passent ici pour nous éclairer.

Par **Daisy**, le **25/07/2006** à **20:48**

Coucou !!

Déjà merci pour vos réponses !

Sinon pourquoi ne pas prendre en fonda : social + stratif + civil ou sociétés ?

C'est quoi le droit des sociétés, dois je le prendre pour être juriste d'entreprise ? Ou plutôt civil ? De toute façon je prendrai les 2 mais un en fonda et l'autre en complémentaire .

OOOOOO je suis perdu !!!!

Les matières de L3 oriente le M 1 !

Aidez moi !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Par **bob**, le **25/07/2006** à **21:04**

à mon avis il vaut mieux conserver civil en fonda si tu t'orientes vers un master en droit privé (ce qui semble être le cas). Je serais toi je prendrais civil, social, et société en fonda et je repasserais liberté fonda en complémentaire.

En même temps ce conseil n'engage que moi, vu que j'ai le même problème!!


Sinon une petite question : on voit quoi en gos en droit des sociétés? Le prof du premier semestre est-il si horrible qu'on le dit? C'est bien M.Dereu au second semestre?


Par **mathou**, le **25/07/2006** à **21:20**

Le droit des sociétés :

- 1er semestre : règles générales communes à tous les types de sociétés, conditions de constitution, formalités, nullités, fonctionnement, décisions, répartition des bénéfices, dissolution, modification... Ce sont en fait les règles de la société civile, et on utilise le Code civil et le Code de commerce aux TD et à l'examen. C'est la base du droit des sociétés.

Le professeur au premier semestre est strict et ne tolère pas de bavardages dans l'amphi (il me fait penser à M. Burns des Simpsons), s'il en surprend il vous inculquera un moment de

politesse bien sentie  Les notes sont aussi très... bon, si vous avez une note basse :lol:

dans le semestre, ce sera celle-là  On n'avait fait que des cas pratiques en TD, on a eu un commentaire d'arrêt à l'examen. Mais quand on lui parle hors cours, il est charmant, il répond aux questions et il essaie, de façon un peu désabusée, d'intéresser à sa matière. Malgré ma note je l'ai bien aimé. Ca n'engage que moi.

En matière complémentaire ce sont des questions de cours à traiter si possible sous forme de réponse avec plans.

- 2ème semestre : la même chose mais axée sur les sociétés de capitaux, celles qui font surtout des sous (les trois quarts du cours sur la SA, le reste sur la SCA et SAS) et qui ont des règles propres, celles de la SA étant la base. On n'utilise que le Code de commerce. A l'examen on avait trois cas pratiques avec rédaction de clauses.

C'est effectivement M. Dereu, qui est charmant comme tout, souriant, qui fait cours debout et qui donne un plan très détaillé en début de semestre. Notez les articles surtout, si vous n'arrivez pas à tout écrire, ce sont les phrases du Code.

Pareil si la matière est prise en complémentaire, questions de cours.

Je serais plus tentée de te conseiller sociétés et civil en fonda et stratif en complémentaire, mais ça dépend aussi de l'entreprise - si c'est du bâtiment et travaux publics le stratif c'est très utile. Le civil te servira pour les contrats (genre exécution forcée, ou force majeure si l'entreprise cherche à s'exonérer), autant en voir les bases maintenant. Quand tu seras juriste d'entreprise tu auras plein de bouquins et de classeurs avec la matière nécessaire et

les mises à jour chaque année 

Par **bob**, le **25/07/2006** à **21:39**

merci de cette rapidité!!!

Alors je pense prendre :

Au premier semestre : en Fonda, Civil, Social, et Procédure Pénale

en complémentaire : société, droit administratif des biens et fonction publique, et liberté fonda.

Au second, en fonda : civil2, social2 et stratif...(mais ça m'embête parce que j'aime bien le strat mais faut pas en abuser non plus...)

En complémentaire : droit judiciaire privé, droit instit de l'UE et droit des sociétés...

C'est horrible comme choix!!!

En fait ça me plait pas trop d'avoir strat en fonda...

Sinon ça me fait penser qu'au vu du large choix offert dans les matières et les combinaisons, la fac pourrait aider ses pauvres étudiants.

Merci encore

++

Par **mathou**, le **25/07/2006** à **21:58**


[quote="bob":2mk9zjbq]merci de cette rapidité!!![/quote:2mk9zjbq]

De rien, ça fera 100 balles 

En M1 c'est pareil pour les complémentaires, je prends droit rural, construction-bail et DIP (2ème semestre) mais j'aurais bien pris aussi propriété intellectuelle et assurance. Comme on

a que trois matières, c'est difficile de faire un choix 

Pour le droit administratif des biens : il s'agit d'un oral. Va émarginer la feuille à l'entrée dès que tu arrives, nous on pensait qu'il l'avait avec lui et on a dû repartir à la queue leu leu du

bâtiment K pour signer, sinon il ne nous faisait pas passer  Ce sont des questions de cours, une grande et plusieurs petites sur chaque partie, plus des questions de jurisprudences.

Par contre je ne connais pas le contenu du stratif approfondi du 2ème semestre. A moins qu'une autre matière te plaise davantage... d'après les copines c'était sympa.

En DJP, méfiance, le QCM de l'examen a subi un lifting assez vicieux ! Tjs 60 questions, mais à quatre choix de réponses possibles et plus trois, parfois toutes bonnes. Un oubli dans la réponse ou un défaut de réponse = -2 (système dégressif, ça descend vite) Jette un coup d'oeil aux annales en salle de documentation au début du 2ème semestre.

Par **bob**, le **26/07/2006 à 10:49**

ça va vite me revenir cher tout ça!!!!

En fait j'ai fait tous mes choix en fonction du programme du concours de l'ENM, et si je me suis pas planté toutes les matières que j'ai prises sont au programme. J'avais un petit doute sur le droit des sociétés mais je crois bien que ça y est.
Mon problème c'est surtout de savoir quoi prendre en fonda...


Sinon j'ai encore une question : quels sont les profs dans chaque matière???

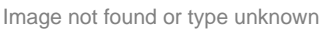
Merci

Par **mathou**, le **26/07/2006 à 16:24**

:lol: :lol:



Les profs, je ne les connais pas tous, et tout dépend de ton unité : à Nancy ils inversent 

chaque année, si je comprends bien ? Donc ce qui suit doit être inversé 

- unité A - civil 1 régime général des obligations : Mme Tisserand.

Absolument charmante, un timbre de voix unique et un sacré humour. Comme la matière est complexe, elle précise, répète, dessine au tableau. J'ai adoré son cours, même si on a pas eu

le temps de voir l'extinction de l'obligation.

- unité A - civil 2 droit des sûretés : Mme Houin-Bressand, sourire ravissant, timbre clair, joli cours à jour de la réforme du 23/03/2006, plans complets. Mais elle se déconcentre un peu quand l'amphi parle trop, et certains en ont profité pour blablater et après se plaindre qu'ils

comprenaient rien... pas de commentaire, j'en pense pas moins Image not found or type unknown

- unité B - civil : le nom du professeur m'échappe mais je n'en ai entendu que du bien. Le programme diffère de celui de l'unité A, en B ils voient le cautionnement au premier semestre.

- unité A et B - sociétés 1 : M. Jacquot, j'en ai parlé plus haut.

- unités A et B - sociétés 2 : M. Dereu, parlé précédemment aussi.

- unité A - social sur les deux semestres : Mme Etiennot. Très douce, calme, et fausse lente : ce n'est pas parce qu'elle prend son temps pendant le cours et répète plusieurs fois qu'elle

n'est pas capable d'aller très très vite Image not found or type unknown Je ne sais pas si cette année elle sera encore responsable de la L3 (avec Mme Barbier).

- unité B - social : M. Beaufort. Les programmes diffèrent un peu (modification du contrat au

premier semestre) mais c'est un pro et... il va vite Image not found or type unknown

- unité A et B - DJP : M. Beaufort, même remarque sur la vitesse

- unité A et B - procédure pénale : M. Fourment, qui a publié le bouquin du cours. Il est

mignon comme tout avec son petit rire de fin de phrase et va vite aussi Image not found or type unknown

- unité A et B - histoire de la famille : Mme Barbier

- unité A et B - histoire de l'Etat libéral : M. Gicquel

Je me suis éclatée avec ces deux cours. Franchement j'ai adoré et la matière, et les professeurs.

- unité A et B - droit administratif des biens : M. Luisin. Son cours est bien, complet et très structuré.

- unité A et B - libertés fondamentales : Mme Deffains : je ne l'ai pas eue, mais on m'a dit que ses cours étaient vraiment bien. Elle fait aussi droit administratif approfondi ?

Pour les autres professeurs je n'ai que des échos ou je ne connais pas les noms. En gros j'ai trouvé le personnel pédagogique très sympa.

Par **bob**, le **26/07/2006** à **17:10**

merci.

bon bah comme ça j'ai pas d'autres questions qui me viennent à l'esprit mais si je trouve...

Par **Daisy**, le **26/07/2006** à **18:35**

Bon toujours pour être juriste dentreprise, je pense prendre :

- au premier semestre :

* fonda : civil + société + social

* complémentaires : strat + libertés fonda + méthode des sciences sociales

- au second semestre :

* fonda : civil + société + social

* complémentaires : strat + compta et bilan + droit fiscal des personnes

Qu'en pensez vous ? Est ce qu'il vaut mieux que j'inverse strat et sociétés ?

Merci

Par **mathou**, le **26/07/2006** à **20:08**

[quote="bob":tmst7k2g]bon bah comme ça j'ai pas d'autres questions qui me viennent à l'esprit mais si je trouve...[/quote:tmst7k2g]

Tu sèches ? 

>>> Daisy : je laisserais les matières comme ça sans inverser, ça te permet de bosser à fond celles de base qui te serviront beaucoup, et d'étudier en même temps des matières importantes dont deux plus " légères " (compta et méthode). Par rapport à la masse de cours je trouve que c'est équilibré. Mais bon, ce n'est que mon avis, attends celui des autres

membres 

Par **bob**, le **26/07/2006** à **20:56**

[quote:2xmj6hs8]Tu sèches ?

[/quote:2xmj6hs8]

Non c'est bon j'ai trouvé!!!!!!

C'est quoi le cours d'info?? c'est pour avoir le C2I??

Héhé tu m'auras pas comme ça!!!!

Par **mathou**, le **26/07/2006** à **21:25**

Parle, mon canard, je me battrai jusqu'au bout de mes possibilités

[img:jtx278rb]http://magie.alliance-magique.com/images/smiles/langue.gif[/img:jtx278rb]

Si on parle bien du même cours (informatique documentaire et recherche juridique, enseigné par le professeur Henry), il s'agit d'un enseignement dispensé aux L3 et master 2 recherche.

On y apprend à utiliser efficacement sur les supports informatiques juridiques. Ca veut pas

dire savoir appuyer sur " enter " Image not found or type unknown En gros, on voit des stratégies de recherches, les différents systèmes d'archivage (full text, texte intégral enrichi, indexation), les troncatures, les abstracts...

Quand on lance une recherche, selon le système, la recherche ne se fera que dans le résumé de l'article, ou que dans la totalité du document, ou que dans les descripteurs. La recherche peut aussi être plus ciblée, avec des adjacences. Comme tout ceci change selon le support, le cours t'apprend comment rechercher, rapidement, avec beaucoup d'efficacité, un document précis.

Exemple d'exercice : " Comment trouver au format Lamyline des décisions relatives aux clauses résolutoires qui ne sont pas invoquées de bonne foi ? "
=>il faut taper par exemple : (mauvaise foi OU bonne foi OU 1134 pre/10 code civil) ET clause S/4 résolut*

Mine de rien ça m'a donné un sacré coup de main, les recherches de TD étaient plus courtes
shock.

Image not found or type unknown

Le programme porte sur la manipulation des CD-ROM Code Dalloz, Litec, Lexis-Nexis, sur les sites de Legifrance, de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, de Lamyline Reflex, Juris-Data... et d'autres nouveautés qui seront enseignées sans doute cette année. Le cours se fait en magistral, avec poly et projections.

La question : est-ce que c'est noté ?

Cette année ça ne l'était pas, faute de machine adaptée pour la correction. On était trois en

cours

:twisted:

Image not found or type unknown
A la rentrée ce sera noté, avec des questions dans le genre de l'extrait d'exercice cité plus haut. Du moins, c'est la dernière chose qu'ait dite le professeur.

:lol:

:P

Par contre je m'avoue collée pour le C21 (eh, j'avais dit " de mes possibilités ")
Image not found or type unknown

Par **bob**, le **26/07/2006** à **21:43**

[quote:31da3i91]mon canard[/quote:31da3i91].:))

J'aime assez quand on m'appelle mon canard Image not found or type unknown

merci pour cette précision.

En fait, une autre question (c'est moins drôle j'aurais pas la surprise en commençant l'année) mais il y a beaucoup de recherches en L3? Parce que en L2, j'ai quasiment pas fréquenté la bibliothèque et surtout pas pour faire des recherches. En gros, si on me lâche la dedans je suis perdu!!! Mais bon je suis plein de ressources je m'en sortirais...

Sinon pour le C2I c'est ça http://www.univ-nancy2.fr/c2i/index.html?depuis_id=971

Par **mathou**, le **26/07/2006** à **22:04**

:lol:

Je sens que tu vas l'entendre trèèè souvent maintenant Image not found or type unknown

Pour les recherches, désolée de t'avoir fait peur ! Je suis sûrement une acharnée, et Olivier

ne dira pas le contraire Image not found or type unknown

En social les TD (Mme Etiennot) du premier semestre citent six à huit chroniques de Droit social, Droit Ouvrier, mais tu n'es pas obligé de les consulter puisqu'on fait des cas pratiques surtout - pour les commentaires d'arrêt en revanche c'est très utile.

En civil, on a un peu plus de commentaires et les sujets sont plus complexes (au deuxième semestre avec Mme Houin-Bressand on avait deux à trois cas pratiques et un commentaire par TD) donc ça nécessite des recherches plus poussées pour commenter : RTD civil,

Semaine Juridique, voire Defrénois (le mieux peut-être * bave bave *)

:lol:

Image not found or type unknown

Comme le cours est assez technique, un petit coup d'oeil dans les bouquins classiques c'est sympa (y a des schémas) : Malinvaud, Simler, Carbonnier.

En sociétés, je te conseille simplement le bouquin de Cozian, Viandier et Deboissy, éditions Litec. Les TD renvoient de temps en temps à une chronique, à des arrêts à chercher.

En procédure pénale il y avait plus de recherches d'arrêts je crois.

Pour les matières complémentaires, en cas de doute, coup d'oeil dans le Code en question.

Si tu veux, on pourra faire une petite séance à la BU pour te montrer comment faire deux-trois recherches. ~~Wink.~~ Mais si tu maîtrises Lamyline tu t'en sortiras très bien : c'est clair et très

documenté 

Par **bob**, le **26/07/2006** à **22:19**

Non t'inquiète pas, tu m'as pas fait peur. En fait j'aime assez l'idée de me plonger vraiment dans le droit à partir de l'année prochaine. Mais bon, ça va sans doute faire une bonne différence par rapport à ce que j'ai connu avant.

Pour la séance à la BU, je te dirais si je suis vraiment perdu...

:wink:

Sinon pour l'instant pas d'autres questions, mais I'll be back 

Par **bob**, le **19/08/2006** à **19:57**

J'ai une autre question...

J'hésite à prendre anglais. Je me pose la question de l'intérêt de faire 30 heures de langue dans une année. Mais d'un autre côté je suis loin d'être bilingue et ça me permettrait peut être de pas trop perdre. Mais je me dis que de toute façon je peux toujours lire des bouquins en anglais ou regarder des films de manière à quand même travailler en langue.

En plus ça fait quand même du travail en plus dans une année qui risque d'être bien chargée

Il me vient une autre question : on a plus que 12 semaines de cours au lieu de 14, est ce que ce sera toujours le même volume de cours à savoir 42h? ça voudrait dire qu'on a plus de cours par semaine.

Merci des réponses

Par **mathou**, le **19/08/2006** à **20:15**

:lol:

Je t'attendais, Luke Skywalker... Image not found or type unknown

J'ai pas pris de langue cette année, donc je répète ce qu'une copine m'a dit : l'anglais, c'était sympa, mais c'est en deux heures maintenant et plus une heure trente de TD. Les horaires étaient aussi mal aménagés, souvent en fin de journée pour elle. De l'autre côté, ça te permet au moins de garder contact avec la langue, ce qui est beaucoup plus facile que tout seul chez soi.

:lol:

On avait 42 heures de cours, ça a pas dû changer cette année Image not found or type unknown Selon le prof tu peux même avoir trois heures d'affilée le samedi pour en avoir fini une bonne fois dans la semaine (fiscal). Et deux séances de moins de TD, ce qui fait qu'on les commence plus tard.

Par **bob**, le **19/08/2006** à **20:33**

:wink:

Merci de la rapidité de cette réponse jeune padawan Image not found or type unknown

Je pense que je vais abandonner les langues sinon ça va faire trop je pense. De toute façon Harry Potter sort l'année prochaine en anglais (enfin je crois) ce sera l'occasion de travailler

en anglais Image not found or type unknown

Par **Coco**, le **23/08/2006** à **20:07**

bonjour à tous,
en septembre je vais en L3 et je voulais savoir si quelqu'un pouvait me renseigner sur la matière du droit international, est-ce intéressant et utile de prendre cette matière? Je voulais aussi savoir si la matière histoire de l'Etat libéral était bien parce que j'aime bien l'histoire mais qu'est ce qu'on y apprend concrètement?

Par **mathou**, le **23/08/2006** à **20:32**

Pour l'histoire de l'Etat libéral : aaaAaAaAaOoOOOUuuuUuUh ! * bave *

:lol:

Image not found or type unknown

Bon, récupérons ma dignité et continuons... Déjà, sur le fond : le cours est en deux parties, et apparemment M. Gicquel enseigne l'une ou l'autre, faute de temps car elles sont très complètes.

La première partie concerne les débuts du libéralisme, de la philosophie libérale européenne, américaine (Fénelon, Montesquieu, Rousseau, Locke, Hobbes...), les différents thèmes libéraux (libéralisme pénal, parlementaire, social), le despotisme éclairé. On ne l'a pas eue donc il faudra demander à Vincent par exemple ce qu'il en a pensé.

La seconde, qu'on a suivie cette année, est tout bonnement ahurissante. On y suit l'avènement de l'Etat libéral en 1789, on y découvre que ça n'a été qu'une prise de pouvoir d'un petit groupe, que le " peuple " a toujours été absent de toutes les décisions... On y comprend pourquoi notre gouvernement, notre Parlement ont cette forme-là, par rejet des autres formes, que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen a consisté en un texte rédigé à la hâte pour affermir la légitimité fragile des constituants révolutionnaires et pour marquer une victoire contre chaque abus de la monarchie absolue. C'est une sacrée leçon sur l'être humain en fait, et ça remet bien les idées en place. Surtout, le professeur est terrible

(je dis ça pour pas partir sur deux paragraphes Image not found or type unknown)

:)

Je laisse la parole aux autres pour le droit international Image not found or type unknown

Par **Coco**, le **23/08/2006** à **20:44**

merci pour tous ces renseignements, à lire ton descriptif ça à l'air d'être une matière super intéressante, en plus j'ai déjà eu Monsieur Gicquel l'année dernière en HDA et je trouve ses cours vraiment super.

Au fait à l'examen c'est un oral ou pas?

Par **mathou**, le **23/08/2006** à **20:49**

:lol:

Un oral oui. On était très nombreux cette année, il était dégoûté d'avoir autant d'oraux Image not found or type u

Ce qui m'a " scotchée " c'est qu'il est venu nous faire passer l'examen malgré son accident, et shock.

qu'il a tenu à vérifier qu'on avait compris les sujets Image not found or type unknown

Des comme lui il y en a peu.

Les sujets correspondent à des parties du cours (" la nuit du 4 août ") ou à des synthèses (" la promulgation des lois en 1792 ", celui que j'ai eu).

Par **Delph**, le **23/08/2006** à **20:53**

:oops: :lol:

Sacré M.Gicquel.. Image not found or type unknown

Par **Coco**, le **23/08/2006** à **20:56**

Ouai comme nous en HDA en janvier on étaient super nombreux et il nous a quand même fais passer des oraux!!

Par **Yann**, le **24/08/2006** à **07:35**

En plus c'est un prof très abordable, il n'y a pas beaucoup de profs avec qui on peut aller prendre un café à l'aca ou à la cafèt!

Par **akhela**, le **24/08/2006** à **10:14**

ça c'est un PROF, y en a malheureusement trop peu en fac de droit en France....

Par **mathou**, le **24/08/2006** à **13:19**

:lol:

Il a un sacré fan club Image not found or type unknown

Par **emilie54**, le **15/09/2006** à **21:59**

bonsoir à tous
quelqu un pourrait il m éclairer sur le contenu des méthodologie des sciences sociales et
histoire de l'état libéral
merci à vous

Par **mathou**, le **15/09/2006** à **22:31**

Pour l'Histoire de l'Etat libéral, j'en ai parlé brièvement plus haut ([http://juristudiant.com/forum/viewtopic ... 4717#24717](http://juristudiant.com/forum/viewtopic...4717#24717)).

Concernant les sciences sociales, on m'a dit que ça correspondait à l'étude des sondages

etc. J'en sais pas plus 

Par **Stigma**, le **23/09/2006** à **00:52**

On m'a dit ce soir que M Gicquel quittait la fac de droit de Nancy, et n'enseignerait plus cette année chez nous... quid ? Ca influencerait pas mal sur mes choix de matières de L3, en fait, dans

la mesure où (et je suis apparemment pas le seul ) ce prof me passionne 

Par **A.laure**, le **11/06/2009** à **10:33**

Je déterre ce sujet (j'allais pas en créer un énième sur le sujet) pour vous demander vos lumières.

Je vais en L3 cette année et c'est avec surprise que je me rends compte qu'il n'y a qu'en droit public que j'me sens motivée à bosser. J'ai donc opté pour le parcours droit public (avec les nouvelles plaquettes...)

[url:3se7dbrm]http://fac-droit.univ-nancy2.fr/digitalAssets/51305_Licence_Droit2009-2010.pdf[url:3se7dbrm]

Bref, c'est la vraie galère pour faire un choix parmi les options. Alors j'aurais pas mal de

questions a vous poser 

1) Quelqu'un a t'il déjà eu la matière "Fonction publique et agents publics"? Vaut il mieux la choisir plutôt que "Droit international public fondamental"? (qui d'après ce que j'ai compris n'est pas si bien que ca..)

2) Au niveau des unités complémentaire vaut il mieux privilégier des matières de droit privés pour se laisser une marge de reconversion? (d'ailleurs au cas où la reconversion est elle réellement possible?)

3) La pratique du théâtre (S6 unité complémentaire) est elle une matière a choisir parmi les deux enseignement aux choix ou est ce une 3è matière que l'ont peut demander? En avez

vous déjà fait? Est ce utile? En quoi cela consiste?

Voilà merci d'avance pour vos réponse =)